

Mamoudzou, le 09 juin 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROJET DE LOI DE REFONDATION DE MAYOTTE : UN OUTIL NECESSAIRE, MAIS DES RESERVES MAJEURES SUR L'ARTICLE 19

Le Mouvement Démocrate Mayotte tient à réaffirmer son soutien au projet de loi de refondation présenté par le Gouvernement. Ce texte constitue un outil législatif important et attendu, indispensable pour le développement de notre territoire, la reconstruction post-cyclonique, la modernisation des infrastructures, et la réponse à des besoins urgents.

Cependant, le MoDem Mayotte exprime ses vives inquiétudes quant à l'article 19 de ce projet de loi, qui prévoit une procédure exceptionnelle de prise de possession immédiate des terrains, y compris bâtis, pour des projets d'intérêt public.

En l'état, nous sommes opposés à cet article.

Sa rédaction actuelle fait peser de trop lourds risques sur les droits des Mahorais, en particulier ceux liés à la propriété foncière, à la justice et à la concertation. Une telle mesure, si elle était adoptée sans garanties suffisantes, serait perçue comme brutale, injuste, et déconnectée des réalités du terrain.

Le Mouvement Démocrate Mayotte demande donc une réécriture de l'article 19, dans le respect des Mahorais et de leurs droits fondamentaux. Nous refusons qu'un développement nécessaire se fasse au prix d'un sentiment d'injustice ou de dépossession.

Parce que nous croyons en une refondation juste, équitable et efficace, nous resterons pleinement engagés pour porter une voix responsable et proche des Mahorais.

Kassandra CHANFI
Présidente MoDem Mayotte